



Département des forêts

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

ÉVALUATION DES RESSOURCES
FORESTIERES MONDIALES 2005

RAPPORT NATIONAL

COTE D'IVOIRE

FRA2005/158
Rome, 2005



Le Programme d'évaluation des ressources forestières

La gestion durable des forêts présente de multiples fonctions environnementales et socioéconomiques importantes à l'échelle mondiale, nationale et locale, et joue un rôle crucial dans le développement durable. Des informations fiables et actuelles sur la situation des ressources forestières – non seulement en termes de superficie et de ses changements mais aussi en termes de matériel sur pied, produits forestiers ligneux et non ligneux, carbone, aires protégées, affectation de forêts aux loisirs et autres services, diversité biologique et participation aux économies nationales – favorisent la prise de décisions dans le cadre de politiques et de programmes forestiers et de développement durable à tous les niveaux.

La FAO, à la demande de ses états membres, surveille régulièrement les forêts du monde, ainsi que leur aménagement et leurs usages, par le biais du Programme d'évaluation des ressources forestières. Le présent rapport national entre dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2005 (FRA 2005), qui constitue l'estimation la plus exhaustive actuellement disponible. Plus de 800 personnes y ont contribué, dont 172 correspondants nationaux et leurs collègues, un Groupe consultatif, des experts internationaux, des membres du personnel de la FAO, des consultants et des volontaires. L'information présentée a été rassemblée par 229 pays et territoires pour trois années de référence, à savoir 1990, 2000 et 2005.

Le cadre du Rapport FRA 2005 repose sur les domaines thématiques qui régissent la gestion durable des forêts et qui sont reconnus par les forums intergouvernementaux sur les forêts ; il examine plus de 40 variables, notamment l'étendue, les conditions, les usages et les valeurs des ressources forestières. Des informations plus détaillées sur le processus de FRA 2005 et les résultats obtenus – ainsi que les rapports individuels – sont disponibles en ligne sur le site Web FRA 2005 (www.fao.org/forestry/fra2005).

Le processus d'Évaluation des ressources forestières mondiales est coordonné par le Département des forêts de la FAO au siège de Rome. Pour toute question sur FRA 2005, merci de bien vouloir écrire à la personne de référence :

Mme. Mette Løyche Wilkie
Forestier principal (FRA)
Département des forêts de la FAO
Viale delle Terme di Caracalla
Rome 00100, Italie

Courriel : Mette.LoycheWilkie@fao.org

Les usagers peuvent également adresser un courriel à : fra@fao.org

CLAUSE DE SAUVEGARDE

Les appellations employées dans cette publication et les données y figurant n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les Rapports nationaux destinés à l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2005 visent à documenter et rendre accessibles les informations sur lesquelles repose le Rapport de FRA 2005. Ils ont été rédigés par des correspondants nationaux officiellement désignés, avec la collaboration de membres du personnel de la FAO. Avant d'être publiés, les rapports ont été soumis à la validation de l'autorité forestière du pays en question.

Établissement du rapport et personne de référence

Le présent rapport a été établi par:

Nom : Kouadio Kouassi N'Guettia Venance

Titre : Conseiller technique Direction Generali des Eaux et Forets

Organisation :

Adresse : 20 BP 650 Abidjan 20 Abidjan 28 BP 98

Téléphone/Fax: Tel Dom. (225) 22 42 63 04

Cell. : (225) 07 08 61 37 et 05 00 16 57

Fax : (225) 20 22 59 56

Courrier électronique : nguettiavenance@yahoo.fr

Sigles et abréviations

CNDFB	: Comité National de la Défense de la forêt et de lutte contre les Feux de Brousse
COFO	: Conférence des Forêts (FAO)
DCGTx	: Direction du Contrôle des Grands Travaux
DPIF	: Direction de la Production et des Industries Forestières
DPN	: Direction de la Protection de la Nature
DPP	: Direction de la Planification et de la Programmation
DRCF	: Direction du Reboisement et du Cadastre Forestier
E/M/F	: Excellent/ Moyen/ Faible
EU	: Etats-Unis
FAO	: Food and Agriculture Organization
FAOSTAT	: Statistiques de la FAO
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine (monnaie)
FORAFRI	: Forêts d'Afrique (organisation scientifique)
FRA	: Forest Resources Assessment
GIEC	: Groupe Intergouvernemental d'Experts sur les Changements Climatiques
GFRA	: Global Forest Resources Assessment
GFRA-CI	: GFRA- Côte d'Ivoire
IREN	: Institut de Recherche sur les Energies Nouvelles
MINAGRI	: Ministère de l'Agriculture
ND	: Non Déterminé
OIPR	: Office Ivoirien des Parcs et Réserves
ORTOM	: Office de la Recherche Scientifique des Territoires d'Outre-mer
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
SODEFOR	: Société de Développement des Forêts
\$ US	: Dollar United Nations (Dollar des Etats- Unis)

Table des matières

INTRODUCTION.....	6
1 TABLEAU T1 – ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES	6
1.1 CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	6
1.2 DONNEES NATIONALES	6
1.3 ANALYSE DES DONNEES NATIONALES.....	6
1.4 RECLASSEMENT	6
1.5 DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T1	6
1.6 COMMENTAIRES AU TABLEAU T1	6
2 TABLEAU T2 – REGIME FONCIER DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES.....	6
2.1 CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	6
2.2 DONNEES NATIONALES	6
2.3 ANALYSE DES DONNEES NATIONALES.....	6
2.4 RECLASSEMENT	6
2.5 DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T2.....	6
2.6 COMMENTAIRES AU TABLEAU T2	6
3 TABLEAU T3 – FONCTIONS DESIGNEEES DES FORETS ET AUTRES TERRES BOISEES.....	6
3.1 CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	6
3.2 DONNEES NATIONALES	6
3.3 ANALYSE DES DONNEES NATIONALES.....	6
3.4 RECLASSEMENT	6
3.5 DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T3.....	6
3.6 COMMENTAIRES AU TABLEAU T3	6
4 TABLEAU T4 – CARACTERISTIQUES DES FORETS ET AUTRES TERRES BOISEES.....	6
4.1 CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	6
4.2 DONNEES NATIONALES	6
4.3 ANALYSE DES DONNEES NATIONALES.....	6
4.4 RECLASSEMENT	6
4.5 DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T4.....	6
4.6 COMMENTAIRES AU TABLEAU T4	6
5 TABLEAU T5 – MATERIEL SUR PIED.....	6
5.1 CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	6
5.2 DONNEES NATIONALES	6
5.3 ANALYSE DES DONNEES NATIONALES.....	6
5.4 RECLASSEMENT	6
5.5 DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T5.....	6
5.6 COMMENTAIRES AU TABLEAU T5	6
6 TABLEAU T6 – BIOMASSE.....	6
6.1 CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	6
6.2 DONNEES NATIONALES	6
6.3 ANALYSE DES DONNEES NATIONALES.....	6
6.4 RECLASSEMENT	6
6.5 DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T6.....	6
6.6 COMMENTAIRES AU TABLEAU T6	6
7 TABLEAU T7 – STOCK DE CARBONE.....	6
7.1 CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	6
7.2 DONNEES NATIONALES	6
7.3 ANALYSE DES DONNEES NATIONALES.....	6
7.4 RECLASSEMENT	6
7.5 DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T7.....	6

7.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T7	6
8	TABLEAU T8 – PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTE ET LA VITALITE.....	6
8.1	CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	6
8.2	DONNEES NATIONALES	6
8.3	ANALYSE DES DONNEES NATIONALES.....	6
8.4	RECLASSEMENT	6
8.5	DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T8.....	6
8.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T8	6
9	TABLEAU T9 – DIVERSITE DES ESPECES ARBOREES	6
9.1	CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	6
9.2	DONNEES NATIONALES	6
9.3	DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T9.....	6
9.4	COMMENTAIRES AU TABLEAU T9	6
10	TABLEAU T10 – COMPOSITION DU MATERIEL SUR PIED	6
10.1	CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	6
10.2	DONNEES NATIONALES	6
10.3	ANALYSE DES DONNEES NATIONALES.....	6
10.4	DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T10.....	6
10.5	COMMENTAIRES AU TABLEAU T10	6
11	TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS	6
11.1	CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	6
11.2	DONNEES NATIONALES	6
11.3	ANALYSE DES DONNEES NATIONALES.....	6
11.4	RECLASSEMENT	6
11.5	DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T11	6
11.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T11	6
12	TABLEAU T12 – VALEUR DU BOIS EXTRAIT.....	6
12.1	CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	6
12.2	DONNEES NATIONALES	6
12.3	ANALYSE DES DONNEES NATIONALES.....	6
12.4	RECLASSEMENT	6
12.5	DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T12.....	6
12.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T12	6
13	TABLEAU T13 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX.....	6
13.1	CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	6
13.2	DONNEES NATIONALES	6
13.3	ANALYSE DES DONNEES NATIONALES.....	6
13.4	RECLASSEMENT	6
13.5	DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T13.....	6
13.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T13	6
14	TABLEAU T14 – VALEUR DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX EXTRAITS	6
14.1	CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	6
14.2	DONNEES NATIONALES	6
14.3	ANALYSE DES DONNEES NATIONALES.....	6
14.4	RECLASSEMENT	6
14.5	DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T14.....	6
14.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T14	6
15	TABLEAU T15 – EMPLOIS FORESTIERS.....	6
15.1	CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	6
15.2	DONNEES NATIONALES	6
15.3	ANALYSE DES DONNEES NATIONALES.....	6
15.4	RECLASSEMENT	6

15.5	DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T15	6
15.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T15	6
16	RAPPORTS THEMATIQUES	6

Introduction

Rappel du processus du GFRA (Global Forest Resources Assessment)

Depuis 1948, la FAO surveille régulièrement les forêts du monde, par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (GFRA), à la demande de ses Etats membres et de la communauté internationale.

Des rapports sur ces évaluations sont publiés tous les 10 ans. Le dernier, FRA 2000, est paru en 2001 (FAO 2000).

La mise à jour de l'évaluation des ressources forestières mondiales en 2005 ou FRA 2005 a été spécialement sollicitée par la Conférence des Forêts (COFO) en 2001. Et au COFO 2003, il a été recommandé une évaluation tous les 5 ans, pour relier le GFRA aux autres processus forestiers internationaux.

Les dates de référence sur lesquelles les données de FRA 2005 devraient s'appuyer sont 1990 et 2000, c'est-à-dire les dates des dernières évaluations des ressources forestières mondiales.

Bilan de la participation de la Côte d'Ivoire au GFRA

Selon les informations à notre disposition à ce jour, il n'y a jamais eu de correspondant national officiellement désigné avant mai 2004, date à laquelle le correspondant national a été désigné, en la personne du Dr Venance KOUADIO.

Par rapport aux deux derniers rapports mondiaux du GFRA des années de référence 1990 et 2000, on a pu consulter le rapport relatif à l'année 2000 (OFFI, 1999) qui donne les statistiques forestières de la Côte d'Ivoire disponibles à cette date.

Pour avoir le maximum d'informations et renseigner les 15 tableaux de base du GFRA 2005, toutes les structures susceptibles de fournir des données requises participent aux séances de travail et à la recherche des documents adéquats. C'est le lieu de remercier les responsables de ces structures et leurs collaborateurs qui se sont activement investis dans ce travail, traduisant l'unité du personnel chargé de la gestion des ressources forestières de notre pays malgré leur dispersion au sein de plusieurs ministères. Il s'agit du Comité National de Défense de la forêt et de Lutte contre les Feux de Brousse (CNDFB), de la Direction de la Production et des Industries Forestières (DPIF), de la Direction de la Planification et de la Programmation (DPP), de la Direction du Reboisement et du Cadastre Forestier (DRCF), de la Société de Développement des Forêts (SODEFOR), de la Direction de la Protection de la Nature (DPN), de l'Institut de Recherche sur les Energies Nouvelles (IREN), et de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR).

1 Tableau T1 – Étendue des forêts et des autres terres boisées

1.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectare avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert arboré de plus de 10 pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . La définition exclut les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées	Terres qui ne sont pas classées comme « forêt », couvrant une superficie de plus de 0,5 hectare, avec soit des arbres d'une hauteur de plus de 5 mètres et un couvert forestier de 5-10 pour cent, soit des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , soit un couvert mélangé d'arbustes, d'arbrisseaux et d'arbres supérieurs à 10 pour cent. Sont exclues les terres où prédominent les usages agricoles ou urbains des terres.
Autres terres	Terres n'entrant pas dans la catégorie des « forêts » ou « autres terres boisées ».
Autres terres dotées de couvert arboré (liées aux « autres terres »)	Terres classées comme « autres terres », occupant une superficie de plus de 0,5 hectare, avec un couvert arboré supérieur à 10 pour cent formé d'arbres capables d'atteindre 5 mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent normalement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

1.2 Données nationales

1.2.1 Sources des données

Référence des sources d'informations	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
EDLIN, 1971. Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire	M	Classification	1971	
J. MONTELS, 1971. Carte de la végétation de la Côte d'Ivoire, ORSTOM	M	Classification	1971	
FAO-PNUE 1980 Carte de la végétation de l'Afrique au sud du Tropique du Cancer au 1/5000000 ^{ème}	M	Classification	1980	La carte de la végétation de l'Afrique au Sud du Tropique du Cancer au 1/10000000 ^{ème} a été établie avec le concours de l'UNESCO après la conférence de Yagambi en 1956. Le Professeur F. White a refait une classification à partir de laquelle une deuxième édition de la précédente carte a été reproduite au 1/5000000 ^{ème}

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales. Développement rural et préservation de l'environnement forestier. Enjeux et perspectives en zone de forêt dense DCGTx, Déc. 1993	M	Classification Forêts et Parcs Nationaux	1993	Cette étude est aussi appelée Bilan Diagnostique des superficies de forêts en Côte d'Ivoire et a fait l'objet d'une convention d'études entre le SODEFOR et la DCGTx. Une cartographie au 1/200000 ^{ème} et au 1/500000 ^{ème} du couvert forestier a été réalisée à partir de l'interprétation d'images satellitaires
Ministère du Logement, du cadre de Vie et de l'Environnement : Le livre blanc de l'environnement de la Côte d'Ivoire Tome 1 30 juillet 1996	M	Classification	1996	
Société de Développement des Forêts(SODEFOR)	M	Classification Mosaïque forêt-culture	2003	La classification s'est basée sur les inventaires réalisés en vue de la rédaction des plans d'aménagement des forêts

1.2.2 Classement et définitions

On peut souligner qu'il n'y a pas de classification nationale type adoptée par les différentes structures. Toutes les structures s'inspirent de la classification issue de la conférence de Yagambi, qui concerne la végétation de l'Afrique au sud du Tropique du Cancer. Dans tous les cas, les différentes classifications sont liées au climat et ne donnent pas de données dynamiques sur la végétation, comme la densité ou les dimensions des éléments du couvert. La classification d'Edlin, dans le milieu naturel de la Côte d'Ivoire (ORSTOM, 1971), peut être considérée comme une synthèse.

Classe nationale		Définition
A. Domaine guinéen	1- Secteur ombrophile	<p>Forêt dense humide sempervirente</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type fondamental à <i>Eremospatha macrocarpa</i> et <i>Diospyros mannii</i> et Type à <i>Turraeanthus africanus</i> et <i>Heisteria parvifolia</i> - Type à <i>Diospyros</i> spp et <i>Mapania</i> spp - Type à <i>Uapaca esculenta</i>, <i>U. guineensis</i> et <i>Chidlowia</i> et Type à <i>Tarrietia utilis</i> et <i>Chrysophyllum perpulchrum</i> (de montagne)
	2- Secteur mésophile	<p>Forêt dense humide semi-décidue</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type fondamental à <i>Celtis</i> spp et <i>Triplochiton scleroxylon</i> et sa variante à <i>Nesogordinia papaverifera</i> et à <i>Khaya ivorensis</i> - Savane guinéenne à forêt à <i>Aubrevillea kerstingii</i> et à <i>Khaya grandifolia</i>
B. Domaine Soudanais	3- Secteur sub-soudanais	Savane boisée, arborée ou arbustive et/ou forêt claire et forêt dense sèche
	4- Secteur soudanais	Savane boisée, arborée ou arbustive et/ou forêt claire

1.2.3 Données de base

Il n'existe pas de données chiffrées sur les différentes classes nationales ci-dessus définies. On a donc eu recours au service de cartographie de la Sodefor et à l'ORSTOM pour obtenir les superficies relatives aux 4 grands secteurs phytogéographiques de la Côte d'Ivoire.

Superficie des différentes zones phytogéographiques

Zone phytogéographique	Superficie (ha)
Secteur ombrophile	5 619 690
Secteur mésophile	9 679 220
Secteur sub soudanais	3 786 510
Secteur soudanais	12 911 000
Total (superficie du pays)	31 996 420

Et les résultats de l'étude réalisée par la DCGTx en 1993 ont permis de déterminer, en ce qui concerne le Domaine Guinéen, les différentes proportions de forêt à affecter aux classes FRA. Par ailleurs, les travaux d'inventaires réalisés par la Sodefor dans les forêts classées ont permis de mieux apprécier la stratification actuelle des formations végétales du Domaine Guinéen.

La superficie des terres impropres à toute activité pastorale ou forestière, c'est-à-dire les infrastructures, les zones urbaines, les plans d'eau et les zones rocheuses, représente 3,8% du territoire national, et celle des terres cultivées 30%.

Les données suivantes, portant sur les plantations forestières et les plantations non forestières, sont également disponibles:

Plantations d'hévéa :

Année	1993	1998	1999
Superficie (ha)	60 000	69 768	83 979

Autres plantations forestières

Année	Domaine rural	Forêt classée		Total reboisement
		Sodefor	Industriels du bois	
1991	207	1048		1255
1992	144	3804		3948
1993	80	5317		5397
1994	0	6236		6236
1995	0	7178		7178
1996	6700	7071		13771
1997	7800	2974	526	11300
1998	10705	9406	1828	21939
1999	11719	7919	2225	21863
2000	7000	4344	2604	13948
TOTAL	44355	55297	7183	106835

Cocotier

Année	1990	2004

Superficie (ha)	32000	30966
-----------------	-------	-------

Palmier à huile

Année	1969	1999	2004
Superficie (ha)	76500	192972	218927

Anacardier

Année	1960	1970	1993	2004
Superficie (ha)	3334	8215	40000	130000

1.3 Analyse des données nationales

1.3.1 Calibrage

La superficie totale des terres utilisée provient du document FAOSTAT, qui donne également la superficie des eaux intérieures. Mais, la somme des superficies des 4 secteurs (ombrophile, mésophile, sub soudanais et soudanais) est inférieure à cette superficie FAOSTAT.

FAOSTAT a enregistré les superficies suivantes	
Superficie totale du pays	32 246
Superficie totale de terres	31 800
Eaux intérieures	446

Facteur de calibrage en fonction de la superficie de pays	1,007800248
---	--------------------

Le calibrage a été utilisé pour ramener l'ensemble à la superficie déterminée par FAOSTAT.

Zone phytogéographique	Avant calibrage (ha)	Après calibrage (ha)
Secteur ombrophile	5 619 690	5 663 525
Secteur mésophile	9 679 220	9 754 720
Secteur sub-soudanais	3 786 510	3 816 046
Secteur soudanais	12 911 000	13 011 709
Total (superficie du pays)	31 996 420	32 246 000

Il faut noter que la différence constatée dans l'estimation de la superficie du pays proviendrait de la méthode utilisée pour évaluer les terres des îles sur la côte.

1.3.2 Estimation et prévision

Il n'y a pas d'inventaire forestier disponible. En conséquence, la détermination des différents types de forêts est basée sur l'étude effectuée par la DCGTx (DCGTx, 1993).

Avant d'aborder les points précis concernés, je voudrais d'abord rappeler qu'il n'existe pas d'inventaire forestier national qui puisse nous permettre d'avoir des chiffres précis et récents et qu'il n'y a pas de service officiel chargé véritablement des statistiques forestières, pour centraliser et valider les données en matière forestière.

Dans ces conditions, pour mener notre travail, nous avons rassemblé toutes les informations provenant des structures identifiées comme sources de données. Nous les avons comparées et nous les avons confrontées à nos expériences du terrain. Et après des débats au sein du comité GFRA-CI, nous avons retenu les données qui figurent dans le rapport à vous transmis.

On a considéré la classification d'Edlin dans le milieu naturel de la Côte d'Ivoire (ORSTOM, 1971), qui répartit la végétation de la Côte d'Ivoire en quatre (4) zones phytogéographiques. Par la suite, on a utilisé le calibrage pour atteindre la superficie totale du pays indiquée par FAOSTAT (on est donc passé de 31.996.420 ha à 32.246.000 ha).

Les études de la DCGTx de 1993 portant sur la partie forestière du pays, soit 14 500 000 ha en ayant exclu la superficie impropre à la culture (ville, roches, eaux intérieures, etc...). Cette superficie correspond pratiquement à la zone guinéenne qui comprend les secteurs ombrophile et mésophile.

On a donc considéré que la zone d'étude de la DCGTx coïncide avec le domaine guinéen (secteur ombrophile et secteur mésophile). On a donc appliqué les résultats de l'étude de la DCGTx (1993) au domaine guinéen, pour trouver les superficies des différents types de forêt en 2004. On a obtenu :

La superficie totale de ces deux secteurs ne peut pas être considérée à 100% comme forêt.

La superficie des zones impropres à l'agriculture est déterminée en appliquant le taux de 3,8 %. Elle comprend les villes, les roches, les sols nus, les eaux intérieures, etc....

La superficie de végétation comprend tous les types de végétation dans ces deux secteurs ombrophile et mésophile, c'est-à-dire les forêts, les cultures, les jachères et les autres types de végétation.

1. La zone guinéenne (secteurs ombrophile et mésophile)

Type de superficie	Superficie (ha)
Superficie totale	15 418 245
Superficie impropre à l'agriculture 3,8%	585 893
Superficie de végétation (forêt, culture et autres végétations)	14 832 352
... dont destinée à l'agriculture (30%)	4 449 706
...dont destinée aux forêts/ATB	10 382 646

Dont 316 374 = plantations, restant = forêt naturelle

Dans le domaine soudanais, les connaissances sont encore plus faibles, puisqu'il n'y a pas beaucoup de forêts naturelles qui attirent la convoitise des exploitants forestiers. Aussi, a-t-on décidé d'affecter le secteur sub soudanais comme autres terres boisées. Ce secteur est délimité au sud par le V baoulé et s'arrête au nord autour du 8^{ème} parallèle et couvre 12% des terres si on exclut les terres impropres. Ici, dans ce secteur, il convient de mentionner l'existence d'un gisement de Teck de 21 130ha autour de Bouaké qu'il faut considérer comme forêt semi naturelle.

2. Secteur sub-soudanais

Type de superficie	Superficie (ha)
Superficie totale	3816046
Superficie impropre à l'agriculture 3,8%	145010
Superficie de végétation (forêt, culture et autres végétations)	3671036
... dont destinée à l'agriculture (30%)	1101311

...dont destinée aux forêts/ATB	2569725
---------------------------------	----------------

Dont 21 130 = plantations de teck, 2 548 595 = ATB

Le secteur soudanais est le plus mal renseigné, puisqu'en principe, les conditions pour y exploiter légalement du bois sont plus drastiques. On a donc qualifié ce secteur autres terres, tout en reconnaissant qu'on peut y trouver des reliques de forêts dans le parc national de la Comoé qui couvre 1 149 150ha dont 6,7% de superficie forestière et des terres dotées d'un couvert arboré dont les plus significatives demeurent les plantations d'anacarde qui couvrent 130 000 ha(MINAGRI, 2004). Notons que l'ensemble de ce secteur représente 40% des terres, déduction faite des terres impropres.

3. Secteur soudanais

Type de superficie	Superficie (ha)
Superficie totale	13011709
Superficie impropre à l'agriculture 3,8%	494445
Superficie de végétation (forêt, culture et autres végétations)	12517264
... dont destinée à l'agriculture (30%)	3755179
...dont destinée aux ATB/AT	8762085

Dont 76 993 ha est un parc national, restant = AT

Il a été admis que les forêts naturelles n'ont pas été destinées à d'autres utilisations et que la variation de la superficie forestière dépende de la création de plantations. Les plantations de teck dans le secteur sub-soudanais substituent la superficie des autres terres boisées, tandis que toutes les plantations forestières se trouvent dans la zone guinéenne.

Plantations forestières

Type	1990	2000	2005
Hévéa	60 000	83 979	120 000
Essences forestières	94 329	176 904	217 504
TOTAL	154 329	260 883	337 504

Les superficies en hévéa : La superficie de 60 000 ha (Bégné, 1993) peut être considérée comme celle de 1990. Les accroissements de superficie n'étant pas linéaires, on n'a pas estimé la superficie atteinte en 2000, mais on a trouvé plus judicieux de maintenir la superficie de 1999 en 2000, soit 83 979 ha, compte tenu de la situation sociopolitique du pays. C'est cette situation, qui sévit encore, qui a motivé la prudence des experts du Minagri qui ont estimé la superficie des plantations d'hévéa en 2005 à 120 000 ha.

Forêt et autres terres boisées

	1990	2000	2005
Forêt naturelle	10 067 262	10 067 262	1 0066 272
Plantation	154 329	260 883	337 504
Total forêt	10 221 591	10 328 145	10 404 766
ATB	2674609	2661609	2625588

Autres terres boisées dotées de couvert arboré

Année de référence	1990	2000	2005
Cocotier	32000	31000	30000
Palmier	158030	192972	218927

Anacardier	35854	97267	130000
TOTAL	225884	321239	378927

Les superficies en cocotiers : Depuis 1990 où la cocoteraie ivoirienne a atteint 32 000 ha (Minagri, 2004), il n'y a plus eu de nouvelles plantations. Au contraire, des lotissements pour la construction d'habitation se substituent progressivement aux plantations de cocotiers, particulièrement autour d'Abidjan et de Grand-Bassam. Pour les années 2000 et 2005, les experts ont estimé que la cocoteraie ivoirienne a amorcé un recul qui va s'accroître au fil du temps.

Les superficies en palmiers : La superficie de l'année 1990 a été estimée à partir des données brutes ci-dessus indiquées. Mais pour les mêmes raisons (situation socio politique), la superficie de 1999 a été reconduite en 2000, et celle de 2004 en 2005.

On considère que compte tenu de la situation de guerre que connaît le pays, la superficie d'anacardier ne pourrait sensiblement pas évoluer jusqu'en 2005.

1.4 Reclassement

En définitive, dans l'état actuel de nos connaissances et compte tenu de la documentation disponible, il est apparu judicieux de regrouper les classes nationales dans les différentes classes GFRA comme suit :

1. Zone Guinéenne	
Toute « autre végétation » = forêt	
2. Secteur sub-soudanais	
21130 ha = teck = forêt, le reste est ATB	
3. Secteur soudanais	
76993 = parc national = ATB, le reste est AT	
Résultats pour 2004:	ha
Forêt	10 404 766
ATB	2625588

Cultures pérennes	Classe FRA
Palmier à huile	Ce n'est pas des plantations forestières mais elles peuvent être considérées comme appartenant à la catégorie Autres terres dotées de couvert arboré
Hévéa	Considérées comme des plantations forestières
Cocotier	Ce n'est pas des plantations forestières mais elles peuvent être considérées comme appartenant à la catégorie Autres terres dotées de couvert arboré
Essences forestières	Teck, Fraké, Framiré et autres essences de reboisement qui font partie du terme plantations forestières

Ce regroupement des classes nationales en classes FRA ne permet pas de mettre en valeur toutes les ressources forestières du pays, par exemple les forêts claires et les forêts galeries au niveau du secteur soudanais. Le comité GFRA-CI a préféré donner des informations sur ce qui est connu, quitte à sous estimer les ressources forestières du pays. Ce choix est prudent, quand on considère les informations faisant état d'une exploitation anarchique des ressources forestières dans la zone non contrôlée par le gouvernement.

1.5 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA 2005	Superficie (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Forêt	10 222	10 328	10 405
Autres terres boisées	2 675	2 662	2 626
Autres terres	18 903	18 810	18 769
...dotées de couvert arboré ¹⁾	226	321	379
Eaux intérieures	446	446	446
TOTAL	32 246	32 246	32 246

1.6 Commentaires au tableau T1

Il faut noter que la superficie de forêt pour l'année 2000 ne correspond pas à celle qui se trouve dans FRA 2000 (7 117 milles hectares) qui, à notre avis, apparaît trop faible. La superficie de 2000 qui figure dans le tableau provient de l'étude qui est apparue dans le n°29 de Flamboyant en mars 1994 (Bégné, 1994) ; elle apparaît plus réaliste et se trouve dans le même ordre de grandeur que ce que nous avons obtenu pour l'année 2005.

Par ailleurs, quand on considère la variation de la couverture forestière de 1990 à 2000, sur la base des chiffres de FRA 2000, de 9 766 à 7 117 milles hectares, soit un taux de disparition de 265 000 ha/ an, on s'aperçoit qu'elle est purement théorique, puisqu'elle est basée sur les résultats d'une étude qui fait état d'une disparition de la forêt ivoirienne à un rythme de 250 à 300 000 ha/ an (Première communication sur les changements climatiques, février 2001). Ce rythme semble trop élevé.

Dans les superficies de forêt, se trouvent les reboisements de Teck effectués dans le secteur sub soudanais qui correspond aux autres terres boisées. Mais, les superficies de forêt utilisées pour la mise en place des plantations de palmiers à huile se retrouvent dans la classe FRA Autres terres dotées de couvert arboré. Ce sont ces considérations qui ne permettent pas de dégager pour le moment une tendance claire dans l'évolution de la couverture forestière. On note cependant que la superficie des Autres terres dotées de couvert arboré augmente de 1990 à 2005 à cause de l'accroissement des superficies de cultures pérennes.

Il faut également signaler que la superficie totale des forêts et des autres terres boisées est pratiquement stable, puisqu'elle est assise sur les zones phytogéographiques.

La superficie des autres terres boisées de 2000 est obtenue en ajoutant à celle de 2005 la superficie convertie en reboisement de Teck. C'est le même procédé qui a été utilisé pour les autres terres boisées de 1990.

En ce qui concerne l'année 2005, on a reconduit pratiquement les chiffres de l'année 2004 (sauf au niveau des estimations relatives aux cultures pérennes, y compris les plantations forestières), en considérant que la situation que connaît le pays ne pourrait pas entraîner des modifications sensibles de sa couverture forestière.

Enfin, il conviendrait d'examiner pour les prochaines évaluations, la situation des plantations de café et cacao, des cultures pérennes qui occupent d'importantes superficies de forêt en Côte d'Ivoire et dans d'autres pays tropicaux.

2 Tableau T2 – Régime foncier des forêts et des autres terres boisées

2.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Propriété privée	Terres appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, sociétés, industries, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement et autres institutions privées.
Propriété publique	Terres appartenant soit l'État (gouvernements nationaux, étatiques et régionaux) soit à des institutions ou sociétés publiques soit à d'autres organismes étatiques, y compris les villes, les municipalités, les villages et les communes
Autres formes de propriété	Terres qui n'entrent pas dans les catégories de « Propriété privée » et « Propriété publique ».

2.2 Données nationales

2.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Ministère de l'Agriculture (Direction du foncier rural et du cadastre rural)	E	Recensement des terres immatriculées au nom de propriétaires privés	2004	Il s'agit d'un travail récent (Novembre 2004)

2.2.2 Classement et définitions

Les documents de base ne donnent pas une répartition des terres immatriculées par type de catégorie FRA. La superficie des terres immatriculées est donnée par département simplement, sans autres précisions.

2.2.3 Données de base

Région	Superficie (ha)
Agnéby	5 300, 1705
Bas Sassandra	42 317, 7252
Fromager	559, 6759
Haut-Sassandra	2 423, 1145
Lacs	158, 8066
Lagunes	32 229, 7993
Marahoué	874, 1034
Moyen Cavally	210, 4970
Moyen Comoé	223, 8758

N'zi Comoé	928, 2269
Sud Bandama	16 125, 4704
Sud Comoé	18 590, 7954
Vallée du Bandama	1 948, 4280
Zanzan	78, 2145
TOTAL	122 514, 7732

2.3 Analyse des données nationales

2.3.1 Calibrage

Le calibrage n'a pas été nécessaire, compte tenu du fait que la superficie faisant l'objet d'immatriculation reste très insignifiante, moins de 1% de l'ensemble des forêts et des autres terres boisées (0,90 %). En effet, en Côte d'Ivoire, la terre appartient à l'Etat. Mais en réalité, il s'agit d'une propriété juridique, plus ou moins affichée dans les forêts classées, parcs et réserves, mais pratiquement inexistante dans le domaine rural où la gestion traditionnelle des terres reste encore en vigueur.

2.3.2 Estimation et prévision

On ne dispose pour le moment que des données compilées pour cette année 2004. Le travail sur les terres immatriculées se poursuit au niveau du Ministère de l'Agriculture, qui n'a pas encore classé les données par année.

Aussi, compte tenu de la faible superficie concernée, on propose que les chiffres de cette année, qui restent valables pour 2005 (la situation actuelle du pays ne laisse présager aucune évolution notable), soient considérés comme la superficie de référence pour les années ultérieures.

2.4 Reclassement

Le reclassement a été utilisé pour regrouper les terres immatriculées par région phytogéographique. Étant donné que les limites des régions n'épousent pas fidèlement les limites de ces zones phytogéographiques, et pour réduire les erreurs, on a regroupé ces terres seulement en deux parties.

Domaine	Superficie (hectares)
Domaine guinéen	119 025, 6589
Domaine soudanais (secteur sub soudanais) *	31 136, 676
TOTAL	122 514, 7732

* On a considéré seulement la partie du domaine guinéen faisant partie des autres terres boisées, c'est-à-dire le secteur sub soudanais ; car le secteur soudanais fait partie des autres terres qui ne sont pas concernées par ce tableau.

Catégorie de FRA 2005	Superficie (1000 hectares)					
	Forêt			Autres terres boisées		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Propriété privée	s.o.	s.o.	119	s.o.	s.o.	31
Propriété publique	10 222	10 328	10 405	2 675	2 662	2 595
Autres formes de propriété	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
TOTAL	10 222	10 328	10 405	2 675	2 662	2 626

2.5 Données à insérer dans le tableau T2

Catégories de FRA 2005	Superficie (1000 hectares)			
	Forêt		Autres terres boisées	
	1990	2000	1990	2000
Propriété privée	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Propriété publique	10 222	10 328	2 675	2 662
Autres formes de propriété	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
TOTAL	10 222	10 328	2 675	2 662

2.6 Commentaires au tableau T2

Dans l'ensemble, les forêts et les terres boisées appartiennent à l'Etat, de manière juridique et officiel. C'est ce qui explique la faiblesse de la superficie faisant l'objet de propriété privée.

Dans la réalité cependant, les droits coutumiers sont encore vivaces sur les terres qui ne font pas l'objet d'une protection particulière comme les forêts classées ou les parcs nationaux.

C'est la mise en œuvre effective de la récente loi sur le foncier rural qui permettra de bien déterminer les différentes propriétés effectives des terres.

3 Tableau T3 – Fonctions désignées des forêts et autres terres boisées

3.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Types de désignation

Catégorie	Définition
Fonction principale	Une fonction désignée est considérée comme principale lorsqu'elle est sensiblement plus importante que d'autres. Sont incluses dans cette définition les zones qui sont légalement ou volontairement affectées à des objectifs particuliers.
Superficie totale à laquelle a été assignée une fonction	La superficie totale à laquelle a été assignée une fonction particulière, qu'elle soit ou non principale.

Catégories de désignation

Catégorie / Fonctions désignées	Définition
Production	Forêt/autres terres boisées affectées à la production et à l'extraction de biens forestiers, y compris les produits ligneux et non ligneux.
Protection des sols et des eaux	Forêts/autres terres boisées affectées à la protection des sols et des eaux.
Conservation de la biodiversité	Forêts/autres terres boisées affectées à la conservation de la diversité biologique.
Services sociaux	Forêts/autres terres boisées affectées à la fourniture de services sociaux.
Usages multiples	Forêts/autres terres boisées affectées à une combinaison quelle qu'elle soit de: production de biens, protection des sols et des eaux, conservation de la biodiversité et fourniture de services sociaux, et lorsqu'aucune de ces fonctions ne peut être considérée isolément comme sensiblement plus importante que les autres.
Aucune fonction ou fonction inconnue	Forêts/autres terres boisées auxquelles aucune fonction spécifique n'a été assignée ou pour lesquelles la fonction désignée est inconnue.

3.2 Données nationales

3.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales : Développement rural et préservation de l'environnement forestier : enjeux et perspectives en zone de forêt dense	M	Structures du domaine forestier classé	1999	Dans cette étude, 65 plans d'aménagement ont été analysés
FAO : Evaluation des ressources forestières mondiales	M	Superficie des forêts et autres terres boisées	2002	
ONG Croix Verte de Côte d'Ivoire : Projet forêts sacrées : Patrimoine vital de Côte d'Ivoire. Rapport de synthèse	M	Recensement, conservation des forêts sacrées	2002	
Ministère d'Etat, Ministère de	M	Etat de conservation	2003	

l'Environnement : Rapport d'activité de la Direction de la Protection de la Nature		des parcs nationaux et réserves		
Dr Kadio A.A. et M. Amon A.A. : Le rôle des forêts classées dans la conservation de la biodiversité en forêt dense humide tropicale : cas de la Côte d'Ivoire	E	Diversité végétale et animale	2004	
Sodefor : Bilan de l'aménagement des forêts classées	E	Série d'aménagement	2004	Pour 115 forêts qui ont un plan d'aménagement

3.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêts sacrées	Ce sont des superficies de forêt conservées par la société traditionnelle et qui constituent les lieux des différentes cérémonies de cultes divers. En général bien conservées, elles renferment des plantes médicinales qui sont utilisées par la communauté
Série de protection	Des superficies de forêt auxquelles est assigné un objectif de protection des sols fragiles et des écosystèmes particuliers et de sauvegarde de biotopes pour les espèces à protéger
Réserves biologiques	Ce sont des superficies de forêt protégées pour sauvegarder des biotopes, des espèces animales et végétales rares ou menacées
Réserve intégrale Parcs nationaux Réserves de faune et de flore	Ce sont des aires protégées constituées d'écosystèmes naturels bénéficiant d'un statut qui garantit à long terme leur survie. Leur fonctionnement peut être naturel ou assisté par l'homme. Le niveau de protection est variable, par ordre décroissant on distingue les réserves intégrales, les parcs nationaux et les réserves de faune et de flore

3.2.3 Données de base

- Sources Sodefor (2004)

Pour 39 forêts classées en aménagement couvrant dans l'ensemble 1 754 957 ha, les séries de protection et les réserves biologiques identifiées représentent 348 510 ha (Dr KADIO et AMON, 2004), soit 19,9% (19,8586062%) des forêts classées.

- Source Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (1999)

Cette étude a procédé à l'analyse de 65 plans d'aménagement de forêts classées pour une superficie de 2 040 000 ha. Les séries de protection et les réserves biologiques représentent 15% de cette superficie.

- Source Croix verte de Côte d'Ivoire (2002)

A la faveur du projet « forêts sacrées de C.I. », il a été dénombré 6702 forêts sacrées qui couvrent une superficie de 36 434,62 ha.

- Source Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement (2003) : la superficie des parcs nationaux et réserves dans les différentes catégories FRA (en hectares)

Catégorie FRA 2005	Parc national		Réserve	
Forêt	Azagny	19 400	Mont Nimba N'zo	5 000 92 700
	Banco	3 474		
	Iles Ehotilés	550		
	Marahoué	101 000		
	Mont Peko	34 000		
	Mont Sangbé	95 000		
	Taï	455 000 *	Sous-total	97 700
	Sous-total	708 424		
Autres terres boisées	-----		Abokouamékro(faune)	20 430
			Haut Bandama(faune)	123 000
			Lamto(scientifique)	2 500
			Sous-total	145 930
Autres terres	Comoé	1 149 150	-----	
TOTAL		1 857 574	243 630	

Pour le parc national de Taï, les études menées pour la rédaction du plan d'aménagement du parc ont permis de déterminer avec plus de précision sa superficie qui est désormais de 457 261 hectares au lieu de 455.000 ha (Scheweter, 1997). Cette nouvelle superficie sera bientôt validée officiellement. C'est pourquoi, elle est prise en compte dans les prévisions 2005 qui apparaissent donc légèrement plus élevées que celles de 1990 et 2000.

3.3 Analyse des données nationales

3.3.1 Calibrage

3.3.2 Estimation et prévision

Il faut préciser qu'il s'agit de données relatives à des ensembles bien identifiés et généralement délimités. En effet, les parcs nationaux, les réserves et les forêts classées sont en majorité définis bien avant 1960 (date de l'indépendance de la Côte d'Ivoire) et leur protection assurée tant bien que mal jusqu'à présent

On a cependant estimé la superficie des séries de protection et réserves biologiques dans les forêts classées pour 2000, en considérant le taux de 19,9% obtenu pour l'ensemble des forêts classées aménagées par la Sodefoc.

Enfin pour les forêts sacrées, il n'y a pas de données en superficie par région. Etant donné qu'elles se trouvent dispersées sur l'ensemble du territoire, on a déterminé les superficies dans les différentes zones phytogéographiques, en fonction de leur importance par rapport à l'ensemble des terres. On obtient donc :

Zone phytogéographique	% superficie du pays	Superficie de forêt sacrée (ha)
Zone guinéenne (secteurs ombrophile et mésophile)	48	17 488,6176
Zone soudanaise, secteur sub soudanais	12	4 372,1544
Zone soudanaise, secteur soudanais	40	14 573,848
Total	100	36 434,62

En résumant, la situation des données nationales se présente comme suit pour l'année 2004 (en hectares):

Classe nationale	Forêts	Autres terres boisées
Forêts sacrées	17 488, 6176	4 372, 1544
Séries de protection (ce sont les réserves biologiques dans les forêts classées)	348 510	---
Réserve intégrale, Parcs nationaux et Réserves de faune et de flore	806 124	145 930

40% des forêts sacrées ont été reclassés comme Autres terres puisque, en réalité, le terme « forêt sacrée » renferme deux notions : la notion de forêt et la notion culturelle, sacrée.

En zone guinéenne et dans le secteur sub soudanais, le taux de boisement de ces forêts sacrées respecte les normes FRA, compte tenu de la végétation naturelle de ces régions.

Par contre, dans le secteur soudanais, non seulement la végétation naturelle est moins boisée, mais en plus les forêts sacrées y ont une valeur plus culturelle que végétative, et souvent, 2 ou trois vieux baobabs ou fromagers isolés constituent une forêt sacrée, ce qui est en dehors des normes FRA. On a donc préféré exclure les 40% des forêts sacrées du secteur soudanais de la superficie forestière totale, pour être prudent.

Avant d'analyser les données, il faut reclasser les catégories nationales dans les catégories mondiales de FRA selon le schéma ci-dessous:

Classe nationale	Classe FRA 2005 %				
	Production	Protection	Conservation	Services sociaux	Usages multiples
Production	100				
Série de protection		100			
Forêt sacrée				100	
Parcs et réserves			100		

Après ces considérations, on obtient pour les forêts, les superficies suivantes en milliers d'hectares.

Catégorie FRA 2005 en 000 ha	1990	2000	2005
Production	9 397	9 155	9 232
Protection des sols et des eaux	s.o.	348	348
Conservation de la biodiversité*	808	808	808*
Services sociaux	17	17	17
TOTAL	10 222	10 328	10 405

* Pour le parc national de Taï, les études menées pour la rédaction du plan d'aménagement du parc ont permis de déterminer avec plus de précision sa superficie qui est désormais de 457 261 hectares au lieu de 455.000 ha (Scheweter, 1997). Cette nouvelle superficie sera bientôt validée officiellement. C'est pourquoi, elle est prise en compte dans les estimations et prévisions pour les trois années de référence.

Aucun chiffre n'a été indiqué pour l'année 1990 concernant la protection des sols et des eaux, puisque les plans d'aménagement n'étaient encore exécutés sur le terrain. Mais pour 2000 et 2005, on a le même chiffre (348 000 ha de 2004 qui est plus récent que le chiffre de 1999, 306 000 ha), qui correspond à la superficie des séries biologiques délimitées dans les forêts classées aménagées.

En ce qui concerne la superficie consacrée à la conservation de la biodiversité, c'est-à-dire les réserves et les parcs nationaux, elle reste constante pour 1990 et 2000 puisqu'il s'agit de superficie délimitée et classée. *Si cette superficie connaît une légère hausse en 2005, c'est en prenant en compte la correction de la superficie du parc national de Taï intervenue lors des études en vue de la rédaction du plan d'aménagement dudit parc (Scheweter, 1997).*

Pour les autres terres boisées, on obtient les superficies suivantes en milliers d'hectares.

Catégories FRA 2005 en 000 ha	1990	2000	2005
Production	2525	2512	2476
Protection des sols et des eaux	s.o.	s.o.	s.o.
Conservation de la biodiversité	146	146	146
Services sociaux	4	4	4
TOTAL	2675	2662	2626

On note qu'il n'y a pas de superficie consacrée à la protection des sols et des eaux dans les autres terres boisées, car les forêts qui s'y trouvent ne sont pas encore aménagées.

Les superficies affectées à la conservation de la biodiversité et aux services sociaux sont identiques pour les trois années de référence, puisqu'il s'agit de superficie classée depuis les temps coloniaux, comme dans le cas des forêts. La superficie affectée à la conservation de la biodiversité est déterminée au paragraphe 3.2.3, et celle affectée aux services sociaux au début de ce paragraphe 3.3.2.

3.4 Reclassement

3.5 Données à insérer dans le tableau T3

Catégories de FRA 2005 / fonction désignée	Superficie (1000 hectares)					
	Fonction principale			Superficie totale à laquelle est assignée une fonction		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Forêt						
Production	9 397	9 155	9 232	10 209	10 328	10 409
Protection des sols et des eaux	s.o.	348	348	s.o.	348	348
Conservation de la biodiversité	808	808	808	808	808	808
Services sociaux	17	17	17	17	17	17
Usages multiples	s.o.	s.o.	s.o.	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Aucune fonction ou fonction inconnue	s.o.	s.o.	s.o.	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Total – Forêt	10 222	10 328	10 405	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Autres terres boisées						
Production	2 525	2 512	2 476	2 671	2 658	2 622
Protection des sols et des eaux	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Conservation de la biodiversité	146	146	146	146	146	146
Services sociaux	4	4	4	4	4	4
Usages multiples	s.o.	s.o.	s.o.	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Aucune fonction ou fonction inconnue	s.o.	s.o.	s.o.	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Total – Autres terres boisées	2 675	2 662	2 626	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3.6 Commentaires au tableau T3

La superficie de forêt dont la fonction principale est la production est obtenue en retirant de la superficie totale des forêts les superficies affectées à la protection des sols et des eaux, à la conservation de la biodiversité et aux services sociaux.

Quant à la superficie totale de forêt à laquelle est assignée la fonction de production, elle est obtenue en ajoutant à la superficie dont la fonction principale est la production, celles dont les fonctions principales sont la protection des sols et des eaux, et la conservation de la biodiversité.

4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts et autres terres boisées

4.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Primaire	Forêt/autres terres boisées comprenant des espèces indigènes, où n'est clairement visible aucune trace d'activités humaines et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Naturelle modifiée	Forêt / autres terres boisées comprenant des espèces indigènes naturellement régénérées, où sont clairement visibles des traces d'activités humaines.
Semi-naturelle	Forêt/autres terres boisées comprenant des espèces indigènes, établies par plantation, semis ou régénération naturelle assistée.
Plantations de production	Forêt/autres terres boisées comprenant des espèces introduites, et dans certains cas des espèces indigènes, établies par plantation ou semis principalement pour la production de bois ou de produits non ligneux.
Plantations de protection	Forêts/autres terres boisées comprenant des espèces indigènes ou introduites, établies par plantation ou semis principalement pour la fourniture de services.

4.2 Données nationales

4.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
EDLIN :le milieu naturel de la C.I.(ORSTOM)	M	Classification du milieu naturel	1971	
ORSTOM et Sodefor : Carte phytogéographique de la Côte d'Ivoire	M	Superficie des zones phytogéographiques naturels	1971 2004	
Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales-DCGTx	M	Les différents types de forêt	1993	Il s'agit du bilan des forêts dans la zone forestière
Ministère de l'environnement et de la forêt- OFFI Koffi(rapport)	M	Statistiques forestières	1999	Ce rapport est destiné à la FAO
Ministère des Eaux et Forêts	M	Superficie des reboisements	2000	Annuaire des stat. forestières
Minist. d'Etat, Minist. env (Dir. De la protection de la nature)	M	Statistiques sur les parcs nationaux et réserves	2003	
Minist. d'Etat, Minist. de l'Agriculture(Dir des cultures. pérennes)	M	Superficie des cultures pérennes	2004	

4.2.2 Classement et définitions

On a simplifié le classement des classes nationales dans les catégories FRA à défaut d'inventaire national :

Catégories FRA 2005	Définition
Forêt primaire	Dans la situation actuelle du pays, on peut en trouver des reliques dans les parcs nationaux. Il s'agit de forêts denses naturelles avec plus de 90% de gros arbres auxquels s'entremêlent de grosses lianes.
Forêt naturelle modifiée	Sont considérées ainsi les reliques de forêts denses dans les forêts classées aménagées et dans les parcs nationaux ainsi que toute la superficie de forêt naturelle restante où sont quand même présents des signes d'activité humaine.
Plantation de production	Sont considérées comme telles les plantations d'essences forestières, de cocotiers, d'hévéa et de palmier
Plantation de protection	En l'état actuel du pays, il n'existe pas de plantation consacrée à cette fonction

4.2.3 Données de base

Les superficies de forêt naturelle utilisées sont celles qui ont été utilisées pour renseigner le tableau T1. Elles sont basées sur l'étude réalisée par la DCGTx en 1993.

Pour les plantations de production :

- Les plantations de cocotiers : en 1990, on a atteint 32 000 ha.
- Les plantations d'hévéa :

Année	1993	1998	1999
Superficie (ha)	60 000	69 768	83 979

- Les plantations de palmier

Année	1969	1999	2004
Superficie (ha)	76 500	192 972	218 927

- Les plantations d'essences forestières
- De 1929 à 1966, il a été réalisé 9 357ha
- De 1967 à 1992, les reboisements à considérer sont effectués en forêt classée par la Sodefor, 90 175ha.
- Evolution des superficies totales reboisées **de 1991 à 2000** (en hectare)

Année	Domaine rural	Forêt classée		Total reboisement
		Sodefor	Industriels du bois	
1991	207	1 048		1 255
1992	144	3 804		3 948
1993	80	5 317		5 397
1994	0	6 236		6 236
1995	0	7 178		7 178
1996	6 700	7 071		13 771
1997	7 800	2 974	526	11 300
1998	10 705	9 406	1 828	21 939
1999	11 719	7 919	2 225	21 863
2000	7 000	4 344	2 604	13 948
TOTAL	44 355	55 297	7 183	106 835

- De la date de sa création en **1966 à 2000, la Sodefor** a reboisé en tout 116 049 ha (voir Annuaire des statistiques forestières, Année 2000, Ministère des Eaux et Forêts).
- Pour l'année 2001, les industriels du bois ont reboisé 6929 ha.
- La réception des superficies reboisées en 2002 et 2003 a été faite ensemble, au total 9262 ha à tel point qu'il n'est pour le moment pas possible de distinguer la superficie à affecter à chaque année.
- . En 2003, la superficie reboisée par la Sodefor a atteint 128 458 ha.

4.3 Analyse des données nationales

4.3.1 Calibrage

Le calibrage n'a pas été nécessaire.

4.3.2 Estimation et prévision

Pour les superficies de forêt naturelle, tout est basé sur les données utilisées pour renseigner le tableau T1. Il convient de noter que la superficie des forêts semi naturelles varie avec celle des plantations de production, ces dernières se substituant aux premières.

Pour les plantations de production :

- . Les superficies en cocotiers : Depuis 1990 où la cocoteraie ivoirienne a atteint 32 000 ha (Minagri, 2004), il n'y a plus eu de nouvelles plantations. Au contraire, des lotissements pour la construction d'habitation se substituent progressivement aux plantations de cocotiers, particulièrement autour d'Abidjan et de Grand-Bassam. Pour les années 2000 et 2005, les experts ont estimé que la cocoteraie ivoirienne a amorcé un recul qui va s'accroître au fil du temps. On a donc :

Année de référence	1990	2000	2005
Superficie (ha)	32 000	31 000	30 000

. Les superficies en hévéa : La superficie de 60 000 ha (Béligné, 1993) peut être considérée comme celle de 1990. Les accroissements de superficie n'étant pas linéaires, on a pas estimé la superficie atteinte en 2000, mais on a trouvé plus judicieux de maintenir la superficie de 1999 en 2000, soit 83 979 ha, compte tenu de la situation socio-politique du pays. C'est cette situation qui sévit encore qui a motivé la prudence des experts du Minagri qui ont estimé la superficie des plantations d'hévéa en 2005 à 120 000 ha.

. Les superficies en palmiers : La superficie de l'année 1990 a été estimée à partir des données brutes ci-dessus indiquées. Mais pour les mêmes raisons (situation socio politique), la superficie de 1999 a été reconduite en 2000, et celle de 2004 en 2005. On a donc :

Année de référence	1990	2000	2005
Superficie (ha)	158 030,4	192 972	218 927

. Les superficies en essences forestières : Sur la base des données brutes indiquées ci-dessus, on a calculé les valeurs des superficies reboisées en 1990 et en 2000. Pour la superficie atteinte en 2005, les dernières performances annuelles des industriels et de la Sodefor ont été utilisées pour évaluer les réalisations des années 2004 et 2005. Pour les premiers, la dernière performance est de 4361 ha par an ; pour tenir compte de la situation actuelle du pays, on a considéré 4000 ha par an pour 2004 et 2005. Pour la Sodefor, le calcul de la dernière performance donne 4136 ha par an ; pour la même raison évoquée plus haut et compte tenu des orientations de la nouvelle politique forestière, le chiffre de 2000 ha par an a été retenu pour 2004 et 2005. Cela nous donne :

Année de référence	1990	2000	2005
Superficie (ha)	94 329	176 904	217 504

On peut récapituler les superficies en hectares des plantations de production dans le tableau suivant :

-Plantation de production

Année de référence	1990	2000	2005
Hévéa	60 000	83 979	120 000
Essences forestières	94 329	176 904	217 504
TOTAL	154 329	260 883	337 504

4.4 Reclassement

On n'a procédé à aucun reclassement dans ce chapitre

4.5 Données à insérer dans le tableau T4

Catégories de FRA 2005	Superficie (1000 hectares)					
	Forêt			Autres terres boisées		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Primaire	625	625	625	s.o.	s.o.	s.o.
Naturelle modifiée	9 443	9 442	9 443	2 675	2 662	2 626
Semi-naturelle						
Plantations de production	154	261	337	s.o.	s.o.	s.o.
Plantations de protection						
TOTAL	10 222	10 328	10 405	2 675	2 662	2 626

4.6 Commentaires au tableau T4

Au terme de cette étude des caractéristiques des forêts et des autres terres boisées, on pourrait retenir que pour l'évaluation 2010, un inventaire s'impose au niveau des zones qui porteraient sur les forêts primaires et les forêts naturelles modifiées, c'est-à-dire dans les parcs nationaux et les forêts classées, pour voir si au niveau des différents types de forêts naturelles, des changements sont intervenus, susceptibles de modifier les affectations de superficie dans les différentes classes FRA.

Les superficies de plantations de production vont sûrement connaître des modifications plus importantes lorsque les conditions sociopolitiques vont s'améliorer. Le gain en superficie de plantations de production se fera au détriment de la superficie de forêt semi naturelle.

Enfin, en ce qui concerne les autres terres boisées, il faut noter que leur superficie a diminué de 1990 à 2000 à cause des projets de reboisement exécutés à Bouaké. Mais les financements des bailleurs de fonds ont été interrompus à partir de 1996, entraînant du coup un ralentissement du reboisement qui se traduit par la faible réduction de la superficie des autres terres boisées constatée entre 2000 et 2005.

5 Tableau T5 – Matériel sur pied

5.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Matériel sur pied	Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de X cm de diamètre à hauteur d'homme (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus élevés). La définition comprend la tige à partir du sol ou la hauteur de la souche jusqu'à un diamètre du sommet de Y cm, et pourrait aussi inclure des branches jusqu'à un diamètre minimal de W cm.
Matériel sur pied commercial	La partie du matériel sur pied d'espèces considérées comme commerciales ou potentiellement commerciales aux conditions du marché en vigueur, et dont le diamètre à hauteur d'homme est de Z cm ou davantage.

5.2 Données nationales

5.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Série FORAFRI Doc. 11 p.52	M	Biomasse	1998	
Guide Biomasse Energie	M	Volume par hectare	1994	
Sodefor, aménagement des forêts classées	M	Volume par hectare	2004	

5.2.2 Classement et définitions

En matière de biomasse, il n'y a pas de données au niveau national. C'est dans le cadre de ce rapport que nous avons consulté la bibliographie pour pouvoir renseigner les différents tableaux relatifs au matériel sur pied, à la biomasse et au stock de carbone.

Ainsi, en ce qui concerne ici le matériel sur pied, Girard P et Vergnet L. F.(1994) dans « Guide Biomasse-Energie » (Collections Etudes et Filières), page 115 et 116, ont fait des expériences sur les formations forestières naturelles :

- pour les formations forestières naturelles défrichées, on a les indications suivantes :
 - zone humide : 245,5 m³/ha
 - zone sèche : de 30 à 41 m³/ha
- pour les forêts denses primaires et peu perturbées, la phytomasse aérienne varie entre 200 et 500T/ha (Série FORAFRI, 1998 Document 11, page 52). En utilisant la masse volumique moyenne des principales espèces de Côte d'Ivoire (dans le Guide Biomasse-Energie, page 86), soit 564 kg/m³, on obtient du matériel sur pied entre 354,6 à 886,52 m³/ha.

Il faut préciser que le calcul du volume sur pied tient compte de tous les arbres de diamètre supérieur ou égal à 15 cm à hauteur d'homme. Le volume de la tige est de 0,25m³ en moyenne.

5.2.3 Données de base

5.2.4 Données de base

C'est sur la base de ces données ci-dessus qu'on a affecté un volume sur pied pour les différentes classes FRA. Ainsi :

-pour la forêt primaire (peu perturbée), 300 m³/ha (par prudence, on a adopté une valeur en dessous de la fourchette de 354 à 886 m³/ha indiquée plus haut compte tenu de l'appauvrissement des forêts).

-pour la forêt naturelle modifiée, on a adopté la valeur trouvée pour la forêt naturelle défrichée en zone humide, 245,5 m³/ha qu'on a arrondi à 250m³/ha.

-pour les plantations de production, on a considéré la même valeur que pour les forêts naturelles modifiées.

En ce qui concerne les volumes commerciaux par hectare, on a pris les chiffres issus de la Sodefor : pour les plantations de production, on a le chiffre le plus élevé, 1/ 2,5, soit 40% ; suivent ensuite les forêts primaires, 1/3, soit 33% ; puis les forêts naturelles modifiées, 1/5, soit 20% ; et enfin les forêts semi naturelles, 1/6, soit 16%.

On obtient le tableau suivant :

Catégorie FRA 2005	Volume sur pied par hectare(m ³ /ha)	Volume commercial par hectare(m ³ /ha)
Forêt primaire	300	100
Forêt naturelle modifiée	250	50
Plantation de production	250	100

5.3 Analyse des données nationales

5.3.1 Calibrage

Le calibrage n'a pas été utilisé.

5.3.2 Estimation et prévision

Compte tenu du fait que les volumes moyens par hectare soient déduits de la bibliographie (en l'absence de données nationales) et que les valeurs utilisées soient les plus basses, on considère donc que ces volumes moyens sont constants pour les trois années de référence.

Les superficies destinées à la conservation de la biodiversité n'ont pas été prises en compte pour le calcul du volume commercial.

5.4 Reclassement

Le reclassement n'a pas été nécessaire.

5.5 Données à insérer dans le tableau T5

Catégories de FRA 2005	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)					
	Forêt			Autres terres boisées		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Matériel sur pied	2 588	2 618	2 638	DI	DI	DI
Matériel sur pied commercial	510	522	533	DI	DI	DI

Rubrique			
1. Diamètre minimal à hauteur d'homme d'arbres compris dans le matériel sur pied (X)	cm		
2. Diamètre minimal au sommet de la tige (Y) pour le calcul du matériel sur pied	cm		
3. Diamètre minimal des branches comprises dans le matériel sur pied (W)	cm		
4. Diamètre minimal à hauteur d'homme d'arbres compris dans le matériel sur pied commercial (Z)	cm		
5. Le volume est calculé « au-dessus du terrain » (AT) ou « au-dessus de la souche » (AS)	AT / AS		
6. Les seuils cités ci-dessus (points 1 à 4) ont-ils subi des changements depuis 1990 ?	Oui/Non		
7. En cas affirmatif, joindre une note donnant les détails du changement	Note jointe		

5.6 Commentaires au tableau T5

On note une augmentation du matériel sur pied dans les forêts de 1990 à 2000 et de 2000 à 2005, alors qu'en matière de superficie (Tableau T1), l'évolution n'est pas régulière. Cela est dû à l'importance des plantations de production dont la superficie augmente au fil des ans.

On n'a pas de spécifications des valeurs seuils du pays, puisqu'on n'a pas de données nationales. Les auteurs des travaux qui ont permis de trouver les volumes moyens par hectare ont donné les précisions suivantes :

- le diamètre minimal rencontré en zone de forêt dense humide est de 15 à 25 cm pour une densité de 93 tiges/ha et 22,9 m³/ha pour un volume moyen de 0,25 m³.
- Le diamètre maximal rencontré (>115 cm) en zone de forêt dense humide, à pour densité moyenne 1,3 tiges/ha et 26,3m³/ha pour un volume moyen de 20,08m³.

6 Tableau T6 – Biomasse

6.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Biomasse au-dessus du sol	Toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Biomasse souterraine	Toute la biomasse de racines vivantes. Les racelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Biomasse de bois mort	Toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays

6.2 Données nationales

6.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Guide Biomasse-Energie	E	Normes relatives à la biomasse en zone tropicale	1998	
Série FORAFRI Doc. 11 p.52	M	Biomasse	1998	
Guide de bonne pratique du GIEC	E	Biomasse du bois mort	1996	

6.2.2 Classement et définitions

La définition de biomasse n'existe pas au niveau national. Une estimation pour trouver le facteur pour le calcul de la biomasse a été faite grâce aux données contenues dans le Guide Biomasse-Energie.

6.2.3 Données de base

Une valeur moyenne a été choisie à partir de la série qui se trouve dans le document Série FORAFRI, 1998 Document 11, page 52 qui correspond à 350t/ha et cette valeur a été appliquée directement à la superficie de forêt indiquée dans T1.

La biomasse souterraine est estimée à environ 10% de la biomasse aérienne, selon Virkola, 1976, dans le Guide à la page 91.

La biomasse de bois mort est estimée grâce au cadre méthodologique mis au point par le GIEC et documenté dans son ouvrage GPG for LULUCF (Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry, qui veut dire Conseils sur les bonnes pratiques d'utilisation des terres, de changement d'affectation des terres et de foresterie). Selon cette source, le pourcentage de biomasse de bois mort est de 11% par rapport au pourcentage de biomasse vivante.

6.3 Analyse des données nationales

6.3.1 Calibrage

Aucun calibrage n'a été effectué

6.3.2 Estimation et prévision

6.4 Reclassement

6.5 Données à insérer dans le tableau T6

Catégories de FRA 2005	Biomasse (millions de tonnes de poids anhydre)					
	Forêt			Autre terres boisées		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Biomasse au-dessus du sol	3 579	3 620	3 649	DI	DI	DI
Biomasse souterraine	358	362	365	DI	DI	DI
Biomasse de bois mort*	433	438	442	DI	DI	DI
TOTAL	4 370	4 420	4 456	DI	DI	DI

6.6 Commentaires au tableau T6

On note un accroissement de la biomasse dans les forêts de 1990 à 2005. Cela est la conséquence de l'évolution du volume sur pied qu'on a remarqué plus haut, et qui est due à l'accroissement des superficies des plantations de production.

7 Tableau T7 – Stock de carbone

7.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Carbone dans la biomasse au-dessus du sol	Le carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Carbone dans la biomasse souterraine	Le carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Carbone dans la biomasse de bois mort	Le carbone présent dans toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes, et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays.
Carbone dans la litière	Le carbone présent dans toute la biomasse non vivante dont le diamètre est inférieur à un diamètre minimal choisi par le pays pour le bois mort gisant (par exemple 10 cm), à différents stades de décomposition au-dessus du sol minéral ou organique. Y sont comprises les couches de litière, de fumier et d'humus.
Carbone dans le sol	Le carbone organique présent dans les sols minéraux ou organiques (y compris les tourbières) jusqu'à une profondeur spécifiée par le pays et appliquée régulièrement à travers les séries chronologiques.

7.2 Données nationales

7.2.1 Sources de données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FORAFRI, doc . 11	M	Normes pour le calcul de la quantité de carbone	1998	
Livre blanc de l'environnement en Côte d'Ivoire (expérience de Charcol à Lamto en 1990)	M	Proportion de carbone dans la masse de bois anhydre	2000	

7.2.2 Classement et définitions

Il n'y a pas de définition au niveau national. Mais comme définie dans la littérature, l'expression stock de carbone désigne la quantité de carbone libérée dans l'atmosphère après combustion complète du végétal. Son estimation est importante, car elle permet :

- de connaître la quantité de carbone séquestrée durant les années de croissance du végétal,
- et d'estimer la quantité de carbone qui peut être remise dans l'atmosphère par la destruction des forêts.

7.2.3 Données de base

7.3 Analyse des données nationales

7.3.1 Calibrage

Le calibrage n'a pas été appliqué.

7.3.2 Estimation et prévision

On s'est basé sur les résultats de l'expérience de Charcol en 1990 : ainsi, la masse de carbone équivaut à 46 % de la masse anhydre.

Les valeurs du carbone au-dessous du sol et dans la litière sont calculée conformément aux indications des Directives FRA 2005 et du GIEC.

- carbone au-dessous du sol calculé comme moyenne de la zone tropicale humide, des sols HAC et LAC=56t/ha

- carbone dans la litière correspondant à 2,1 t/ha ainsi qu'indiqué dans les Directives pour le type de forêt feuillue tropicale décidue.

7.4 Reclassement

7.5 Données à insérer dans le tableau T7

Catégories de FRA 2005	Carbone (millions de tonnes)					
	Forêt			Autres terres boisées		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Carbone dans la biomasse au-dessus du sol	1 646	1 665	1 679	DI	DI	DI
Carbone dans la biomasse souterraine	165	167	168	DI	DI	DI
Total partiel: carbone dans la biomasse vivante	1 811	1 832	1 847	DI	DI	DI
Carbone dans le bois mort	199	202	203	DI	DI	DI
Carbone dans la litière	22	22	22	DI	DI	DI
Total partiel: carbone dans le bois mort et la litière	221	224	225	DI	DI	DI
Carbone dans le sol jusqu'à une profondeur de _____ cm	573	579	584	DI	DI	DI
CARBONE TOTAL	2 620	2 651	2 673	DI	DI	DI

7.6 Commentaires au tableau T7

On note que la quantité de carbone augmente avec la superficie des forêts de production.

8 Tableau T8 – Perturbations influençant la santé et la vitalité

8.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Perturbation par le feu	Perturbation causée par les feux de friches, qu'ils éclatent à l'intérieur ou à l'extérieur de la forêt ou des autres terres boisées
Perturbation par les insectes	Perturbation causée par des ravageurs qui nuisent à la santé de l'arbre.
Perturbation par les maladies	Perturbation causée par des maladies attribuables à des agents pathogènes, comme les bactéries, les champignons, les phytoplasmes ou les virus.
Autres perturbations	Perturbations causées par des facteurs autres que le feu, les insectes ou les maladies.

8.2 Données nationales

8.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Ministère des Eaux et Forêts(Comité National de Défense contre les Feux de Brousse)	M	Dégâts causés par les feux de brousse	De 1983 à 2001	

8.2.2 Classement et définitions

Le Comité National de Défense contre les Feux de Brousse (CNDFB) n'enregistre que les informations qu'il reçoit. Elles portent surtout sur les pertes en vie humaine, les incendies de villages et de campements, les incendies des plantations de cultures pérennes (café, cacao), de reboisement ou de forêt de production en zone guinéenne.

Il convient de mentionner que dans ces conditions, les informations restent très partielles, car la zone soudanaise toujours parcourue par le feu n'est souvent pas prise en compte.

8.2.3 Données de base

Elles sont très partielles.

8.3 Analyse des données nationales

Les données de base existent de 1982 à 2002. Mais, elles varient d'une année à l'autre et également d'une source à l'autre, à tel point que leur exploitation est difficile. Néanmoins, le CNDFB a fait les moyennes sur plusieurs années, sur la base des informations brutes disponibles, pour pouvoir renseigner les années de référence, particulièrement en matière de végétation :

Végétation détruite par le feu	1990 (en hectares)	2000 (en hectares)
Zone rurale	8 357	2 586
-cultures pérennes	15 357	19 238
-forêt		
Zone classée	4 929	505
- forêt	244	894
- reboisement		

Toutes ces données concernent la catégorie forêt de FRA 2005. Il n'y a aucune information sur les autres terres boisées pourtant soumises régulièrement au feu pendant la saison sèche.

8.3.1 Estimation et prévision

8.4 Reclassement

8.5 Données à insérer dans le tableau T8

Catégories de FRA-2005	Superficie annuelle moyenne touchée (1000 hectares)			
	Forêts		Autres terres boisées	
	1990	2000	1990	2000
Perturbation par le feu	20 530	20 637	ND	ND
Perturbation par les insectes				
Perturbation par les maladies				
Autres perturbations				

8.6 Commentaires au tableau T8

Hormis les feux de forêts ; on constate qu'il n'y a pas de perturbations significatives par les insectes ou par les maladies.

Comme autres perturbations, il faudrait mentionner l'homme par l'agriculture. Selon les informations relatives à 125 forêts classées couvrant 2 574 000 ha, on a recensé 1 296 300 ha occupés par l'agriculture, soit un peu plus de 50%.

9 Tableau T9 – Diversité des espèces arborées

9.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Nombre d'espèces arborées indigènes	Le nombre total d'espèces arborées indigènes qui ont été identifiées dans le pays.
Nombre d'espèces arborées gravement menacées	Le nombre d'espèces arborées indigènes classées comme « gravement menacées » dans la liste rouge de l'UICN
Nombre d'espèces arborées menacées	Nombre d'espèces arborées indigènes classées comme « menacées » dans la liste rouge de l'UICN
Nombre d'espèces arborées vulnérables	Nombre d'espèces arborées indigènes classées comme « vulnérables » dans la liste rouge de l'UICN

9.2 Données nationales

9.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
UICN	M	Flore d'Afrique Tropicale	1996	
KADIO et AMON : le rôle des forêts classées dans la conservation de la biodiversité	M	Superficie des forêts classées et des parcs nationaux	2004	

9.2.2 Classement et définitions

A défaut d'un inventaire par espèce pour soutenir les tendances relatives à certaines espèces soupçonnées vulnérables ou menacées, on considère actuellement la liste publiée par l'UICN et qui nous a été transmise par le GFRA de Rome (octobre 2004).

9.2.3 Données de base

Les données à notre disposition restent celles de l'UICN, qui traduisent dans une certaine mesure les constats sur le terrain relatifs à certaines espèces qui deviennent de plus en plus rares.

Par ailleurs, la flore ivoirienne renfermerait près de 4300 espèces (dont 3853 espèces sauvages) de plantes supérieures réparties en 258 familles. On dénombre 4026 espèces d'Angiospermes recensées, soit 96% de la flore ivoirienne, dans l'état actuel des connaissances (KADIO et AMON, 2004).

En fait le recensement des espèces de la flore ivoirienne a été effectué par le Professeur AKE ASSI. On a dénombré 3853 espèces sauvages ou indigènes (non comprises les espèces cultivées et introduites) toutes confondues, herbacées, lianescentes, arbustives et arborées (AKE, 2001 et 2002). Mais le tri n'est pas encore effectué pour distinguer les espèces arborées. Des démarches vont être effectuées pour obtenir une bourse et confier ce travail à un étudiant. Ce qui veut dire que pour le moment, on ne peut pas estimer le nombre d'espèces indigènes.

La source de cette information est le Professeur AKE ASSI Laurent, auteur de la « Flore de la Côte d'Ivoire : Catalogue systématique, biographie et écologie », Tome 1 (2001) Boissiera 57 et Tome 2 (2002) Boissiera 58, Mémoires de Botanique systématique.

Quand on exploite l'ensemble des données disponibles, on retient qu'il y a dans la flore ivoirienne 89 espèces d'arbres endémiques.

La liste de l'UICN présente le nombre suivant de plantes en danger sans faire de distinctions entre espèce arborée ou non arborée:

- 2 espèces en danger critique
- 19 espèces en danger
- 50 espèces vulnérables

Comme espèce arborée gravement menacée, on a le Zankoresou ou *Aubregrinia taiensis* (Sapotacées).

Les espèces menacées sont, dans l'ordre alphabétique :

- l'Assamela ou *Pericopsis elata* (Papilionacées),
- le Boto ou *Swartzia fistiloïdes* (Caesalpiniciacées),
- le Fikifiki ou *Cassia fikifiki* (Caesalpiniciacées)
- et le Makoré ou *Dumoria heckelli* (Tieghemella heckelli) (Sapotacées).

Enfin, 49 espèces sont qualifiées de vulnérables (voir liste en annexe).

Les chiffres que nous avons donnés proviennent de l'exploitation de la liste de l'UICN. Dans cette liste, nous avons sélectionné les espèces qu'on rencontre dans notre pays. Ces informations peuvent être vérifiées à la SODEFOR qui s'occupent de l'aménagement des forêts.

9.3 Données à insérer dans le tableau T9

Catégorie de FRA 2005	Nombres d'espèces (en l'an 2000)
Espèces arborées indigènes	ND
Espèces arborées gravement menacées	1
Espèces arborées menacées	4
Espèces arborées vulnérables	49

9.4 Commentaires au tableau T9

On peut retenir que compte tenu de sa rareté actuellement dans sa zone de prédilection, l'Assamela pourrait passer sur la liste des espèces gravement menacées au prochain inventaire.

Les chiffres que nous avons donnés proviennent de l'exploitation de la liste de l'UICN. Dans cette liste, nous avons sélectionné les espèces qu'on rencontre dans notre pays. Ces informations peuvent être vérifiées à la SODEFOR qui s'occupent de l'aménagement des forêts.

10 Tableau T10 – Composition du matériel sur pied

10.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Liste des noms des dix espèces arborées les plus répandues (dénomination scientifique et vernaculaire).

10.2 Données nationales

10.2.1 Source des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Ministère des Eaux et Forêts, Annuaire des statistiques forestières (DPP)	M	Production de bois d'œuvre par essence, exportation par type de transformation et par essence	2000	
En plus, des informations ont été recherchées auprès des professionnels du bois.				

10.2.2 Données de base

Elles sont incomplètes et ne permettent pas d'obtenir les informations requises. Mais elles donnent une idée de la composition du matériel sur pied.

En ce qui concerne les superficies des plantations d'essences forestières : Jusqu'en 2000, les professionnels ont reboisé 51 498 ha dont 75% de Teck.

Quand aux plantations réalisées par la Sodefor au cours de la même période 116 049 ha, on a la répartition suivante :

Espèce	Superficie(ha)
Teck	50 344
Fraké	23 426
Framiré	11 484
Cedrela	10 640
Gmelina	5 866
Samba	3 550
Divers	10 729
TOTAL	116 049

Cependant, on ne dispose pas d'informations sur les volumes sur pied par espèce.

. Pour les forêts naturelles, l'information sur les superficies par espèce n'existent pas, encore moins les volumes par espèce. On a utilisé les statistiques de production et les résultats des entretiens avec les industriels.

10.3 Analyse des données nationales

Les données nationales, on le répète, ne donnent aucune information susceptible de nous permettre de renseigner ce tableau 10.

Les données sur les essences qui ont les plus importants volumes entrés en usine nous donnent une idée de la tendance du marché international. On retrouve pratiquement les mêmes essences, on analyse les essences les plus exportées en volume par type de transformation. Pour information en volume de produits transformés exportés (tous types confondus), par ordre d'importance, on a les sciages non séchés, les sciages séchés, les produits de déroulage et les contre plaqués.

Par ailleurs, on dispose d'informations faisant état que les industriels réduisent progressivement leur capacité de sciage pour accroître les unités de déroulage. On peut donc penser qu'ils se rendent compte qu'il existe encore en forêt beaucoup plus d'essences de déroulage que d'essences de sciage.

Il ressort de cette analyse, 3 listes qui ont beaucoup de points communs :

- la liste A, les 10 premières essences en volume entré en usine en 2000 ;
- la liste B, les 10 premières essences en volume de produits transformés ;
- et la liste C, les 10 premières essences les plus répandues à l'issue des discussions avec les professionnels.

Liste A	Liste B	Liste C
Samba	Samba	Fromager
Fromager	Iroko	Framiré
Iroko	Koto	Fraké
Fraké	Fraké	Bahia
Koto	Framiré	Niangon
Ilomba	Fromager	Samba
Framiré	Ilomba	Ilomba
Acajou	Bahia	Acajou
Bahia	Badi	Koto
Badi	Acajou	Iroko

On remarque :

- que ce sont le Badi et le Niangon (des bois rouges) qui ne figurent pas sur les trois listes à la fois ;
- que la position du Fraké et du Framiré dans la liste C peut être soutenue par l'existence des plantations de reboisement (plus de 34000 ha) qui ne sont pas pris en compte dans les volumes qui ont servi à ces estimations ;
- enfin que le Niangon peut être retenu dans les dix premières essences (par rapport au Badi) car sa présence sur le territoire est renforcée par les plantations d'enrichissement effectuées dans diverses forêts classées.

10.3.1 Calibrage

10.3.2 Estimation et prévision

10.4 Données à insérer dans le tableau T10

Catégories de FRA 2005/nom de l'espèce (mon scientifique et nom vernaculaire)	Matériel sur pied dans les forêts (millions de mètres cubes)	
	1990	2000
<i>Ceiba pentandra</i> (Fromager)	ND	ND
<i>Terminalia ivorensis</i> (Framiré)	ND	ND
<i>Terminalia superba</i> (Fraké)	ND	ND
<i>Triplochiton scleroxylon</i> (Samba)	ND	ND
<i>Pycnanthus angolensis</i> (Ilomba)	ND	ND
<i>Pterigoto macrocarpa</i> (Koto)	ND	ND
<i>Heretia utilis</i> (Niangon)	ND	ND
<i>Hallea ciliata</i> (Bahia)	ND	ND
<i>Khaya spp</i> (Acajou)	ND	ND
<i>Milecia spp</i> (Iroko)	ND	ND
<i>Ceiba pentandra</i> (Fromager)	ND	ND
Total		

10.5 Commentaires au tableau T10

Il convient de rappeler que le tableau sera complété au fur et à mesure de la disponibilité des informations.

11 Tableau T11 – Extraction de bois

11.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois de feu extrait pour la production d'énergie, qu'il s'agisse d'usages industriels, commerciaux ou domestiques

11.2 Données nationales

11.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Ministère des Eaux et Forêts, Direction de la Production et des Industries Forestières (DPIF)	M	Volume de bois produit	2004	
Ministère des Eaux et forêts, Direction de la Programmation et des Projets (DPP)	M	Volume de bois produit	2000	Les statistiques forestières 2000

11.2.2 Classement et définitions

Par extraction de bois rond industriel, il s'agit de la production de bois d'œuvre et d'ébénisterie et des grumes de Teck, et par bois de feu, le charbon de bois et le bois de chauffe.

11.2.3 Données de base

Production de bois d'œuvre et d'ébénisterie

. les bois de forêt naturelle (Ministère des Eaux et Forêts, 2004).

Année	Production (m3)
1995	3 022 147
1996	2 663 539
1997	2 010 278
1998	2 162 481
1999	2 055 486
2000	2 217 729
2001	2 243 416
2002	2 053 643
2003	2 146 551

. les bois de plantation : il s'agit des grumes de Teck : en 2000, 135 541 m3 et en 2001, on a enregistré 111 819 m3 (Ministère des Eaux et forêts, 2000)..

Production de charbon de bois et de bois de chauffe

D'entrée de jeu, il faut dire que pour le bois de chauffe qui est la première source d'énergie domestique au plan national, on a pas statistiques fiables qui puissent même indiquer la consommation.

En ce qui concerne le charbon de bois beaucoup plus consommé dans les grandes villes, et particulièrement à Abidjan, où le contrôle aux entrées est effectué par les agents des Eaux et Forêts, on a quelques données qui permettent de se faire un ordre de grandeur de la consommation nationale.

En effet, les statistiques de la Direction Régionale d'Abidjan pour les années 2001, 2002 et 2003 concernant le nombre total de carnets délivrés pour le transport des produits secondaires, y compris le charbon de bois, se présentent comme suit :

Année	2001	2002	2003
Nombre total de carnets vendus	4847	4254	3208

On a également les statistiques concernant le nombre de permis délivrés pour la production de charbon de bois et de bois de chauffe :

Types de produits	Nombre total de permis délivrés		
	2001	2002	2003
Charbon de bois	293	214	168
Bois de chauffe	48	28	14
Autres produits*	378	241	137
Total de permis pour tous les types de produit	719	483	319

* Autres produits : voir la liste actuelle des produits secondaires en Côte d'Ivoire à la page 46

11.3 Analyse des données nationales

- Bois d'œuvre et d'ébénisterie

Le Plan Directeur Forestier avait recommandé de ramener la production de bois d'œuvre et d'ébénisterie à 2 millions ha par an. Et la tendance générale suit cette recommandation.

La valeur des extractions pour l'année 2000 a été calculée comme moyenne de la période 1998-2002 à laquelle il a ensuite été ajouté la valeur des extractions des plantations de teck.

On a estimé la production de 2005 par extrapolation en utilisant les productions de 2000 et 2003. En effet, quand on analyse la tendance générale au niveau des volumes de grumes produits de 1995 à 2003, elle correspond à une baisse. Pour estimer donc le volume produit en 2005, on a fait une extrapolation en utilisant les volumes enregistrés en 2000 et en 2003, qui ne sont pas des moyennes, mais les valeurs effectivement enregistrées par les services de la Direction de la Production et des Industries Forestières (DPIF).

Production de 2000=2 217 729 m³

Production de 2003=2 146 551 m³

La différence de 71 178 m³ divisée par 3 années donne une diminution linéaire annuelle de 23 726 m³. On considère donc pour 5ans de 2000 à 2005, une diminution de 23 726 m³ x 5=118 630 m³

Donc le volume de 2005 est égal au volume de 2000 moins la diminution de 5ans, soit : 2 217 729m³ – 118 630m³=2 099 099 m³.

En ce qui concerne le Teck, on a les productions de 2000 à 2003 :

Année	2000	2001	2002	2003
Production(m ³)	135 541	111 819	72 619	77 241

Pour l'année 2005, la production de Teck a été estimée, compte tenu de la forte pression exercée sur cette essence, car elle constitue actuellement la seule ressource qui soutient les projets forestiers mis en œuvre par la SODEFOR. D'après les estimations de la SODEFOR, la production de Teck de l'année 2005 issue des plantations gérées par cette société est fixée à 60 000 m³. Si on ajoute la production des plantations villageoises de Teck estimée à 16 236, on obtient pour l'année 2005 une prévision de production totale de grumes de Teck de 76 236 m³. Il faut noter que ce chiffre se rapproche de la prévision de production 2005 escomptée faite en 1999 lors de l'atelier FAO de Yamoussokro du 13 au 17 décembre 1999, qui est de 75 087 m³ (Ministère de l'Environnement et de la Forêt, Atelier FAO de Yamoussokro, 13 au 17 décembre 1999, Données sur les Statistiques Forestières de le Côte d'Ivoire par M. OFFI FOFFI, 1999).

- Charbon de bois et bois de chauffe

Pour le bois de chauffe, on ne peut rien obtenir comme statistiques, même si c'est le produit le plus consommé en matière d'énergie au plan national.

Pour le charbon de bois, sur la base des statistiques de vente de carnets de circulation des produits secondaires, on a fait les estimations suivantes :

- . environ 90 % des carnets sont vendus pour le transport du charbon de bois ;
- . on sait qu'un carnet permet officiellement de transporter 200 sacs de charbon ;
- . on estime qu'un sac de charbon pèse 50 kg ;
- . enfin, on estime que la consommation de la ville d'Abidjan représente 70 % environ

de la consommation nationale.

Sur la base de ce qui précède, on a les résultats suivants pour le charbon de bois :

Intitulé	2001	2002	2003
Nombre de carnets vendus à Abidjan*	3 877, 6	3 402,2	2 566,4
Equivalent en nombre de sacs de charbon	775 520	680 640	513 280
Masse totale de charbon à Abidjan (en t)	38 776	34 032	25 664
Estimation au niveau national (en t)	55 394	48 617	36 663

* on obtient des chiffres avec des virgules puisqu'il s'agit d'estimation, 90% des carnets vendus.

On se demande, à l'issue de cette analyse, ce que représente cette estimation nationale par rapport à la réalité, quand on sait qu'une quantité importante échappe au contrôle des agents des Eaux et Forêts. 30, 40 ou 50 % de la réalité ?

Puisque aucune donnée pertinente n'est disponible, les données de FAOSTAT ont été utilisées.

La donnée pour l'année de référence 1990 est la moyenne de la période 1988-1992 et de la période 1998-2002 pour l'année de référence 2000. La donnée pour 2005 a été estimée par extrapolation linéaire.

Les valeurs moyennes ainsi obtenues ont été multipliées par le coefficient 1,15 afin d'obtenir la valeur sur écorce correspondante.

11.3.1 Estimation et prévision

11.4 Reclassement

Le bois d'œuvre et d'ébénisterie, ainsi que le bois de plantation, ont été considérés comme bois rond industriel.

11.5 Données à insérer dans le tableau T11

Catégories de FRA 2005	Volume sur écorce en milliers de mètres cubes de bois rond					
	Forêt			Autres terres boisées		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Bois rond industriel	ND	2 282	2 175	ND	ND	ND
Bois de feu	8 826	9 855	10 377	ND	ND	ND
TOTAL	8 826	12 137	12 545	ND	ND	ND

11.6 Commentaires au tableau T11

Des efforts se poursuivent pour obtenir des informations pour renseigner tout le tableau. Particulièrement au niveau du bois de feu considéré actuellement comme produit secondaire, mais qu'il est temps de considérer comme produit principal, eu égard aux conséquences négatives de son extraction sur les forêts.

12 Tableau T12 – Valeur du bois extrait

12.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Valeur du bois industriel extrait	Valeur du bois extrait à des fins de production de biens et services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Valeur du bois de feu extrait	Valeur du bois extrait pour la production d'énergie, qu'il s'agisse d'usages industriels, commerciaux ou domestiques

12.2 Données nationales

12.2.1 Source des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Ministère des Eaux et Forêts, DDP et DPIF	M	Prix officiel du mètre cube de bois	2004 et 2000	
Société Générale de Banque de Côte d'Ivoire	E	Cours du \$ US	2004	On a pris les cours des 27 et 28/12 pour 2003 et 2004.

12.2.2 Classement et définitions

12.2.3 Données de base

Les prix moyens des différentes essences ont été estimés sur la base des transactions qui se déroulent entre les exploitants et les industriels du bois. On sait qu'elle pourrait ne pas refléter le marché, le prix étant souvent lié au type de contrat qui lie les deux parties :

- Bois d'œuvre et d'ébénisterie, le prix moyen estimé est de 70 000 F CFA/m³.

Il s'agit d'un prix moyen estimé à l'issue de discussions avec la Direction de la Production et des Industries Forestières (DPIF) du Ministère des Eaux et Forêts. En effet, dans la pratique, les prix varient selon les essences, précisément selon la demande sur le marché international. Dans tous les cas, le prix des essences de bois rouges est supérieur au prix des essences de bois blancs.

Ce prix ici indiqué est le prix moyen bord champ, négocié entre l'exploitant du périmètre d'exploitation et l'industriel acheteur, et qui est pratiquement stable, puisqu'il s'agit pratiquement d'un prix imposé par l'acheteur qui est souvent le propriétaire du matériel utilisé par l'exploitant. Sinon, en réalité, le prix devrait être plus élevé.

- Teck, le prix moyen déterminé dans les statistiques forestières de 2000 est de 111 723 F CFA/m³ Il s'agit d'un prix moyen par mètre cube du Teck en 2002 qu'on peut considérer valable pour 2005 et 2000

12.3 Analyse des données nationales

12.3.1 Estimation et prévision

Les cours du \$ (dollar) US : Pour les années 2000 et 2003, il s'agit du cours indiqué à l'appendice 4 des directives. Pour l'année 2005, il s'agit du cours du 24 mai 2005 annoncé par la Banque des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) :

Année	2000	2001	2002	2003	*2005
Cours du \$ US	704,95	744,31	625,50	519,36	520.65

*le dollar est resté pratiquement de 2003 en 2005, on a donc sauté 2004.

Pour les calculs des valeurs des bois extraits, on distingue le bois extrait des plantations du bois extrait de la forêt naturelle.

Pour l'année 2000, on a 135 541 m³ de Teck multipliés par 111 723F/m³, plus 2 217 729 m³ de bois de forêt naturelle multipliés par 70 000F/m³ ; on divise le montant obtenu par le cours du dollar en 2000, soit 704,95 FCFA, et on obtient la valeur de bois extrait en 2000 qui est de 241 697 milliers de dollars.

On utilise le même procédé pour le calcul de la valeur du bois extrait au cours de l'année 2005, la quantité de Teck prévue étant de 76 236 m³, celle du bois de forêt naturelle de 2 099 099 m³, et le cours du dollar à 520,65FCFA. On obtient la valeur de bois extrait de 298 577 milliers de dollars.

12.4 Reclassement

Le reclassement n'a pas été nécessaire

12.5 Données à insérer dans le tableau T12

Catégories de FRA 2005	Valeur du bois rond extrait (1000 dollars EU)					
	Forêt			Autres terres boisées		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Bois rond industriel	ND	241 697	298 577	ND	ND	ND
Bois de feu	ND	ND	ND	ND	ND	ND
TOTAL	ND	ND	ND	ND	ND	ND

12.6 Commentaires au tableau T12

Etant donné qu'on a seulement les volumes de bois rond industriel pour 2000 et pour 2005, on a pu calculer les valeurs correspondant à ces volumes. Le reste du tableau pourrait être renseigné au fur et à mesure qu'on aura les informations sur les volumes extraits

13 Tableau T13 – Extraction de produits forestiers non ligneux

13.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Les catégories suivantes de produits forestiers non ligneux ont été désignées :

Catégorie
<u>Produits végétaux/matière première</u>
1. Aliments
2. Fourrage
3. Matière première pour la préparation de médicaments et produits aromatiques
4. Matière première pour la préparation de colorants et teintures
5. Matière première pour la fabrication d'ustensiles et d'objets d'artisanat, et pour la construction
6. Plantes ornementales
7. Exsudats
8. Autres produits végétaux
<u>Produits animaux/matière première</u>
9. Animaux vivants
10. Cuirs, peaux et trophées
11. Miel sauvage et cire d'abeille
12. Viande de brousse
13. Matière première pour la préparation de médicaments
14. Matière première pour la préparation de colorants
15. Autres produits animaux comestibles
16. Autres produits animaux non comestibles

13.2 Données nationales

13.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Ministère des Eaux et forêts, la DPIF et la Direction Régionale d'Abidjan	M	Liste des produits non ligneux et leur gestion	2004	

13.2.2 Classement et définitions

Le terme Produits forestiers non ligneux (PFNL) désigne les produits pour la consommation humaine et/ou animale ou l'exploitation industrielle.

En Côte d'Ivoire, on qualifie ces PFNL de produits secondaires de la forêt. Mais habituellement, le charbon de bois et le bois de chauffe en font partie. Désormais, il conviendrait de réserver une place particulière à ces deux derniers produits afin de mieux les gérer.

13.2.3 Données de base

Les données nationales sont très sommaires et ne peuvent en aucun cas permettre de renseigner le tableau 13. On peut indiquer le nombre de permis d'exploitation d'un produit, mais aucune information fiable sur la quantité produite, qui pourrait permettre de prendre des décisions de gestion.

La situation des permis délivrés se présente comme suit :

Permis pour type de produit	2001	2002	2003
Asperges	2	2	0
Balai	28	8	2
Beurre de karité	5	0	1
Cure dent	34	16	4
Écorces	7	0	1
Écuelles en bois	1	1	1
Feuilles de Thomatococus	13	10	10
Feuilles de jonc	13	5	5
Feuille de ronier	1	0	0
Fourche d'Acajou	5	9	0
Graines (Griffonia)	4	0	0
Huile de palme	163	169	104
Lianes	2	0	0
Miel	3	3	2
Mortiers	29	9	1
Objet d'art	48	9	1
Papo	0	1	0
Perche	0	0	0
Pirogues	1	0	0
Rotins	12	5	5
Thé de savane	1	0	0
Vans	6	4	0

13.3 Analyse des données nationales

13.3.1 Estimation et prévision

Le nombre de permis permet d'avoir une idée sur l'exercice de l'activité, mais il ne peut indiquer la quantité mobilisée. La variation très importante d'une année à l'autre du nombre de permis délivré pour ces PFNL contraste avec la constance avec laquelle ces différents produits se trouvent sur le marché.

Des efforts sont en cours pour un meilleur suivi de l'exploitation de ces produits qui, pour le moment, échappent presque entièrement au contrôle de l'Administration, mais qui se retrouvent en abondance au le marché.

13.4 Reclassement

13.5 Données à insérer dans le tableau T13

Catégories de FRA 2005	Facteur d'échelle	Unité	Extraction de PFNL		
			1990	2000	2005
<u>Produits végétaux/matière première</u>					
1. Aliments					
2. Fourrage					
3. Matière première pour la préparation de médicaments et produits aromatiques					
4. Matière première pour la préparation de colorants et teintures					
5. Matière première pour la fabrication d'ustensiles et d'objets d'artisanat, et pour la construction					
6. Plantes ornementales					
7. Exsudats					
8. Autres produits végétaux					
<u>Produits animaux/matière première</u>					
9. Animaux vivants					
10. Cuirs, peaux et trophées					
11. Miel sauvage et cire d'abeille					
12. Viande de brousse					
13. Matière première pour la préparation de médicaments					
14. Matière première pour la préparation de colorants					
15. Autres produits animaux comestibles					
16. Autres produits animaux non comestibles					

13.6 Commentaires au tableau T13

Aucun chiffre n'a pu être obtenu pour renseigner ce tableau.

14 Tableau T14 – Valeur des produits forestiers non ligneux extraits

14.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Les catégories suivantes de produits forestiers non ligneux ont été désignées :

Catégories
<u>Produits végétaux/matière première</u>
1. Aliments
2. Fourrage
3. Matière première pour la préparation de médicaments et produits aromatiques
4. Matière première pour la préparation de colorants et teintures
5. Matière première pour la fabrication d'ustensiles et d'objets d'artisanat, et pour la construction
6. Plantes ornementales
7. Exsudats
8. Autres produits végétaux
<u>Produits animaux/matière première</u>
9. Animaux vivants
10. Cuirs, peaux et trophées
11. Miel sauvage et cire d'abeille
12. Viande de brousse
13. Matière première pour la préparation de médicaments
14. Matière première pour la préparation de colorants
15. Autres produits animaux comestibles
16. Autres produits animaux non comestibles

14.2 Données nationales

14.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Ministère des Eaux et Forêts, Direction Régionale d'Abidjan	M	Prix unitaire de certains produits sur le marché	2004	

14.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition

Note: Si plusieurs sources des données nationales utilisent des classes et définitions différentes, un tableau tel que ci-dessus est à compléter pour chaque source de données pertinente.

14.2.3 Données de base

14.3 Analyse des données nationales

14.3.1 Estimation et prévision

14.4 Reclassement

14.5 Données à insérer dans le tableau T14

Catégories de FRA 2005	Valeur des PFNL extraits (1000 dollars EU)		
	1990	2000	2005
<u>Produits végétaux/matière première</u>			
1. Aliments			
2. Fourrage			
3. Matière première pour la préparation de médicaments et produits aromatiques			
4. Matière première pour la préparation de colorants et teintures			
5. Matière première pour la fabrication d'ustensiles et d'objets d'artisanat, et pour la construction			
6. Plantes ornementales			
7. Exsudats			
8. Autres produits végétaux			
<u>Produits animaux/matière première</u>			
9. Animaux vivants			
10. Cuirs, peaux et trophées			
11. Miel sauvage et cire d'abeille			
12. Viande de brousse			
13. Matière première pour la préparation de médicaments			
14. Matière première pour la préparation de colorants			
15. Autres produits animaux comestibles			
16. Autres produits animaux non comestibles			
TOTAL			

14.6 Commentaires au tableau T14

Les données sont insuffisantes pour renseigner le tableau.

15 Tableau T15 – Emplois forestiers

15.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Production primaire de biens	Emploi dans des activités liées à la production primaire de biens, comme le bois rond industriel, le bois de feu et les produits forestiers non ligneux.
Fourniture de services	Emploi dans des activités directement liées aux services procurés par les forêts et les terres boisées
Activités forestières non spécifiées	Emploi dans des activités forestières non spécifiées.

15.2 Données nationales

15.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement, Direction de la Protection de la Nature	M	Personnel employé pour les services dans les parcs nationaux	2004	
Ministère des Eaux et Forêts, Direction Générale (Intendance) et Sodefor	M	Personnel technique des Eaux et Forêts et travailleurs forestiers	2003 et 2004	

15.2.2 Classement et définitions

Les données nationales actuelles sont très partielles et ne concernent, pour celles qui sont disponibles que les emplois dont l'Administration est informée. Il s'agit des employés déclarés par les sociétés d'exploitation, des agents techniques des Eaux et Forêts et du personnel utilisé par la Sodefor pour les travaux forestiers.

En dehors de ces cas connus, il y a un grand nombre d'emplois non recensés, par exemple le personnel qu'on utilise temporairement dans l'année, mais de manière régulière tous les ans

15.2.3 Données de base

- Nombre des agents techniques des Eaux et Forêts en 2004 : 2 012
- Nombre des employés dans les sociétés forestières en 2002 : 30 000
- Nombre du personnel (autres que les agents techniques des Eaux et Forêts) dans les parcs nationaux : 59
- Nombre de personnes employés par la Sodefor dans les travaux forestiers : 1 542

Compte tenu de la situation socio politique que connaît le pays depuis le 24 décembre 1999, on peut considérer que la situation de l'emploi est restée relativement stable, si elle ne s'est pas détériorée dans une certaine mesure. Aussi considère-t-on les données nationales disponibles comme valables pour l'année 2000.

15.3 Analyse des données nationales

15.3.1 Estimation et prévision

15.4 Reclassement

15.5 Données à insérer dans le tableau T15

Catégories de FRA 2005	Emploi (1000 années-personnes)	
	1990	2000
Production primaire de biens		32
Fourniture de services		2
Activités forestières non spécifiées		---
TOTAL		34

15.6 Commentaires au tableau T15

Des recherches sont en cours pour avoir des informations sur les emplois formels qu'on n'a pas pu prendre en compte, ainsi que sur les emplois informels. Ces recherches sont engagées en même temps que celles qui concernent les quantités des produits ligneux et non ligneux exploités.

16 Rapports thématiques

Il porte sur les efforts de gestion durable des forêts et les infiltrations agricoles dans les forêts du domaine permanent de l'Etat.

16.1 Les efforts de gestion durable des forêts.

Depuis le 13 février 1992, l'Etat de Côte d'Ivoire a confié la gestion des forêts classées à la Société de Développement des Forêts (Sodefor). Cette dernière, grâce à l'appui de bailleurs de fonds, a entrepris l'aménagement de ces 229 forêts classées.

16.1.1 Catégories et définitions

Parmi les efforts d'aménagement entrepris, on s'intéresse particulièrement aux plans d'aménagement. Quand une forêt est dotée d'un plan d'aménagement, c'est qu'elle dispose d'un plan de gestion. Enfin, on parle de forêt aménagée quand le plan d'aménagement est mis en application.

16.1.2 Données nationales

16.1.2.1 Sources des données

Référence des sources de données	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
AKE Assi : Inventaire floristique de quelques forêts classées de la région côtière du sud-ouest Côte d'Ivoire	M	Catégories de plantes relevées dans les forêts	1997	Dans le cadre du Projet FED Côtière avec la Sodefor
Ministère des Eaux et Forêts : Annuaire des statistiques forestières Année 2000 (DPPO)	M	Occupations agricoles en forêt classée	2000	
FAO : Evaluation des ressources forestières mondiales 2000 Rapport principal	M	Superficie aménagée	2002	
Société de Développement des Forêts (Sodefor) : Contribution de la Sodefor à l'établissement des données nationales de Côte d'Ivoire (DSI, DT)	M	Les séries d'aménagement	2003 2004	Rapport dans le cadre du GFRA